

Compte rendu de séance

Séance du 8 Juin 2017

L'an 2017 et le 8 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VAN WYNENDAELE Pierre Maire

Présents : M. VAN WYNENDAELE Pierre, Maire, Mmes : LEMIRE Marie-Paule, SAINTPAUL Agnès, MM : AMANT Steeve, BAUDRY Denis, BERIOT Michel, LEROY Xavier, MARTINI Benjamin

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BOURGUIGNON Frédéric à M. BAUDRY Denis, DUFAU Johnny à M. BERIOT Michel

Absent(s) : Mme SOUPEZ Claire, MM : CHARPENTIER Jérôme, DECHAMPS Jean-Michel, DEVOUGE David

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 28/05/2017

Date d'affichage : 28/05/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS PREFECTURE AVESNES SUR HELPES
le : 13/06/2017

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAINTPAUL Agnès

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention l'Adapt - 24-2017

voyage des aînés - 25-2017

Voyage des jeunes - 26-2017

Modification des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandat locaux applicables à partir du 1er février 2017 - 27-2017

Demande de subvention pour un voyage linguistique - 28-2017

Demande de subvention l'Adapt

réf : 24-2017

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de la part de l'association adapt qui accompagne un jeune de la commune.

Le service de SSED de l'avesnois accueille les enfants de 3 à 20 ans atteints de troubles moteurs et/ou neurologiques.

Chaque année un séjour a lieu emmenant les jeunes à l'Handuro de Berck.
L'association sollicite donc une subvention de 125 € pour la soutenir dans l'organisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'octroyer cette subvention à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Voyage des aînés

réf : 25-2017

Le voyage des aînés a lieu le 28 juin 2017.

Les destinations retenues par la Commission Fête sont:

Lewarde, le musée de la mine avec restauration au restaurant le Briquet
et ensuite départ au Musée de la Dentelle de Caudry pour terminer la visite de la
Brasserie Artisanale DREUM à Neuville en Avesnois

Monsieur le Maire propose la participation financière de 48.50€
pour les personnes du village ou extérieurs ne prétendant pas à la
gratuité du voyage des aînés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Voyage des jeunes

réf : 26-2017

Le voyage des jeunes a lieu le 17 juin 2017.

La destination retenue par la commission Fête est le parc d'attraction PLOPSALAND.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière à 30 € pour les personnes ne
prétendant pas à la gratuité du voyage.

Entrée du parc petit déjeuner, déjeuner + boissons

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandat locaux applicables à partir du 1er février 2017

réf : 27-2017

Vu les articles L2123-20 à L2123-24 1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDERANT que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %,

CONSIDERANT que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8.25 %,

Le Conseil municipal, à la majorité, après en avoir délibéré :

DECIDE, avec effet au 01/02/2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- maire : 25 % l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

A la majorité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 4)

Demande de subvention pour un voyage linguistique

réf : 28-2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de parents d'élèves d'Hargnies du lycée des Nerviens à Bavay pour un voyage linguistique. Il précise qu'il ne dispose pas des informations du lycée (nombre d'élèves d'Hargnies concernés) ni de demande de subvention de la part du lycée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser d'octroyer cette subvention puisqu'il s'agit d'une demande d'aide individuelle et par conséquent cette demande relève plus de la compétence du CCAS.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 19:30

En mairie, le 13/06/2017
Le Maire
Pierre VAN WYNENDAELE

